

DEPARTEMENT DU
DOUBSARRONDISSEMENT DE
BESANCON

CANTON D'ORNANS

Délibération n° 20-2025**CREATION D'UNE SERVITUDE
DE PASSAGE SUR LA
PARCELLE COMMUNALE
ZD 161**Date & affichage de convocation :
17/09/2025En nombre, les membres :
- en exercice : 13
- présents : 10
- ayant pris part au vote : 12
- ayant donné procuration : 2Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 septembre 2025**

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-deux septembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la commune de TREPOT, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MOUGIN, Maire.

Etaient présent(e)s : Mme Nathalie PERROT, Mme Sabrina HANRIOT-COLIN, M. Mathieu JUILLARD, Mme Stéphanie MILLET, M. Gérard MOUGIN, M. Denis PERROT, M. Pierre PROST, M. Didier TAILLARD, Mme Céline VUITTON, Mme Sophie BARTOLOZZI,

Absent(e)s excusé(e)s avec procuration : M. Stéphane HENRIOT-COLIN donne procuration à M. Didier TAILLARD, Mme Marine LATHELIER donne procuration à Mme Nathalie PERROT, M. Jean-Claude DOLE (sans procuration).

Absent(e)s non excusé(e)s :

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil, **Mme Stéphanie MILLET** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président déclare la séance ouverte.

Servitude de passage sur la parcelle ZD 161 appartenant à la commune de Trepot au profit de M. Thomas CLEMENT et Mme Angélique BOUGET afin de leur permettre d'accéder à leur propriété sur la parcelle ZD 160.

Le conseil autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Les frais inhérents sont à la charge de M. Thomas CLEMENT et Mme Angélique BOUGET.

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance à Trepot les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard MOUGIN

